

Veille économique et juridique :

Le dispositif PM'up finance votre développement

La Région Ile-de-France finance les petites et moyennes entreprises de plus de 5 salariés **qui souhaitent s'engager dans un processus de développement.**

Les projets éligibles à ce dispositif sont les suivants :

- Diversification de l'activité
- Optimisation de la chaîne de valeur interne ou externe
- Développement à l'international
- Amélioration de la performance sociale et/ou environnementale
- Augmentation des capacités de production
- Duplication ou réorientation du modèle économique
- Transformation numérique

Le montant de la subvention **peut atteindre jusqu'à 250 000 euros**. Elle finance les actions d'investissement, de brevet, de conseil, de développement à l'international ou de recrutement de cadres.

La Région Ile-de-France identifie pour chaque projet la viabilité de l'entreprise et de sa stratégie, les potentielles créations d'emplois, la capacité à se développer à l'international, ou encore la contribution au développement du tissu économique régional.

Pour plus de renseignements : <https://www.iledefrance.fr/aides-services/pm-up>

